



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affilié à la FIFA et à la CAF 1963

Alger le, ..... 10 septembre 2015

N/REE: N° 1277 /SG/FAF/2015.

**Messieurs les Présidents  
Ligues de Football Amateur  
Pour ampliation  
Présidents des Organes Juridictionnels des Ligues**

**Objet :** Rappel relatif à l'application de l'article 99 « Contestation de décision » - règlement des championnats de football amateur.

Messieurs les Présidents,

Nous avons l'honneur de vous préciser que l'article 99 « Contestation de décision » du règlement des championnats de football amateur, doit être appliqué, comme suit :

## Article 99 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu par un match ferme pour la rencontre suivante, et le club est sanctionné par une amende de :

- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour le club de la division nationale amateur ;
- Cinq mille dinars (5.000 DA) dinars pour le club de la division inter-régions ;
- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les clubs des divisions régionales 1 et 2 ;
- Mille dinars (1.000 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pér-honneur ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Vingt mille (20.000 DA) dinars pour le club de la division nationale amateur ;
- Dix mille (10.000 DA) dinars pour le club de la division inter-régions ;
- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les clubs des divisions régionales 1 et 2 ;
- Mille cinq cent dinars (1.500 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitane d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 100 du règlement.

Salutations sportives.

**Copie :**

- **CFA**

  
Le Secrétaire Général  
Nadir BOUZENAD

شارع أحمد واكد ص.ب. 39 - دالي إبراهيم - الجزائر Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely brahim - Alger

Tél.: 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 09 http: www.faf.dz